

PRESENTATION DE L'ANIVIN DE FRANCE

I - VIN DE FRANCE : CARTE D'IDENTITE

«VIN DE FRANCE» est une nouvelle mention qui réunit tous les vins sans indication géographique régionale.

Elle est née de la réforme de l'OCM vitivinicole de 2008.

Cette réforme est applicable depuis le 1er Août 2009.

Ces vins peuvent désormais mentionner le ou les cépage(s) et le millésime sur l'étiquette.

L'ATTENTE DES OPERATEURS ENFIN SATISFAITE

La nouvelle mention permet aux **opérateurs français** et aux **marques** de nouvelles opportunités commerciales en leur offrant :

- **plus de créativité** organoleptique à travers les **assemblages interrégionaux**,
- **plus de souplesse** pour s'adapter aux demandes et aux évolutions des marchés,
- **une qualité au goût constant** pour fidéliser les consommateurs.

Cette liberté va, par conséquent, améliorer la **compétitivité qualitative** des vins qu'elle représente, et permettre les 3 niveaux de positionnement : premium, medium et basic.

II - ORGANISATION ET STRUCTURE

L'**ANIVIN DE FRANCE** est l'interprofession chargée de promouvoir en France et à l'international la nouvelle mention.

Les administrateurs de l'**ANIVIN DE FRANCE** ont été nommés par les 3 organisations constitutives, l'UMVIN, CCVF et VIF afin de piloter la nouvelle mention "VIN DE FRANCE".

Le Conseil d'Administration est l'organe exécutif de l'**ANIVIN DE FRANCE**. Il décide des actions à entreprendre, vote les budgets et contrôle les dépenses. Il élit tous les deux ans le Président selon la règle de l'alternance : alternativement un candidat est présenté par le négoce, puis par la production. Il est aidé dans sa tâche par deux commissions spécialisées :

- La Commission Publi-Promotion chargée d'orienter la communication ANIVIN DE FRANCE et de proposer des actions ;
- La Commission Administrative, Financière et Economique qui gère les fonds de l'Association et surveille les rentrées de cotisation ;

Une Assemblée Générale annuelle vote les comptes annuels de l'année écoulée et examine ceux de l'année en cours. Tous les deux ans, l'Assemblée Générale entérine les listes de représentants au Conseil d'Administration sur propositions des organisations professionnelles constitutives de l'**ANIVIN DE FRANCE**.

III - ACTIONS ET MISSIONS ACTUELLES

- La réalisation d'une concertation permanente entre les différentes familles professionnelles de producteurs et de metteurs en marchés concernés.
- L'amélioration de la connaissance et de l'organisation des marchés.
- Le développement des marchés de commercialisation de ces vins, notamment par des actions de relations publiques, salons, concours, de publicité et de promotion.
- La promotion de la consommation modérée et responsable du vin notamment au sein de Vin et Société.

Et plus généralement, la participation aux actions communes à l'ensemble de la filière viticole.

IV - LE BUREAU DE L'ANIVIN DE FRANCE

La présidence est assurée pour deux ans alternativement par un représentant de la famille de la production puis du négoce. Son bureau constitué pour deux ans se compose comme suit :

- **Président : Noël BOUGRIER (négoce)**
- **Vice-Présidents : Serge TINTANÉ (production)**
Bruno KESSLER (négoce)
- **Secrétaire général : Thomas MONTAGNE Président Vignerons Indépendants (production)**
- **Secrétaire général adjoint : Laurent DELAUNAY (négoce)**
- **Trésorier : René MORÉNO (production)**
- **Trésorier Adjoint : Jean-Claude FRAPPIER (négoce)**
- **Membre Administrateur : Jean-Claude PELLEGRIN (production)**

- **Directrice : Valérie PAJOTIN**